

## Les droits des locataires dans les ventes en bloc ou à la découpe

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,28 jour(s) soit 2,0 heure(s)

### Public concerné

---

Notaires, collaborateurs juristes

### Objectifs - Compétences pédagogiques

---

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- bien distinguer la vente en bloc de la vente à la découpe
- distinguer les conséquences juridiques de ces ventes sur le droit des locataires

### Contenu

---

#### Les droits des locataires en cas de vente à la découpe

- Le champ d'application de l'article 10 de la loi du 31 déc. 1975 ("Aurillac")
- La purge du droit de préemption des locataires
- La prorogation des baux d'habitation suite à la mise en copropriété (art. 11-2 de la loi du 6 juill. 1989)

#### Les droits des locataires en cas de vente en bloc

- Le champ d'application de l'article 10-1 de la loi du 31 déc. 1975 ("Aurillac")
- La purge du droit de préemption des locataires
- La prorogation alternative des baux d'habitation

#### L'application des "accords collectifs"

- Le champ d'application des accords collectifs de 1998 et 2005
- Le congé-vente délivré aux locataires
- Le processus d'information des locataires
- La purge du droit de préemption des locataires

## Prérequis

---

Aucun, des connaissances en vente immobilière sont conseillées

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Présentation des diverses règles applicables

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée support académique et PowerPoint de présentation

## Modalités techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et d'appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour

chaque stagiaire ;

- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation